



Réparation automobile défaut de remise en état

Par **gurdil**, le **11/12/2007** à **10:24**

Bonjour,

Suite à panne survenue en juillet 2007 à la veille des vacances, j'ai donné ma voiture à réparer en urgence dans un garage.

Celui-ci m'a remplacé le moteur et j'ai constaté un défaut de fonctionnement et l'ai signalé.

En rentrant de vacances et réouverture du garage j'ai de nouveau signalé ce problème.

Véhicule laissé pour réparation tout le mois d'octobre et repris sans réparation.

Défaut constaté par concessionnaire citroen "pièce non conforme"

PROBLEME:

Après vérification sur infogreffes cette société a été dissoute en date du 15/11/2007.

Existe t' il un moyen de recours contre cette société?

Montant de la réparation supplémentaire 500,00E environ

Avec tous mes remerciements